



**Note conceptuelle de la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale du RSMMS**

**Tunis, 2 - 4 juillet 2019**

**(Langues de travail : français, anglais)**

**L'action interrégionale des syndicats pour une solidarité  
effective avec les travailleurs migrants**

**(Avril 2019)**

- **JUSTIFICATION**

La Méditerranée, comme espace de paix et de progrès social, ne peut s'arrimer à la fois aux continents africain et européen sans une coopération plus étroite entre et avec les syndicats des pays de ses deux rives et ceux de l'Afrique subsaharienne. Les pays méditerranéens et subsahariens sont interpellés au premier plan par la mondialisation en tant qu'espaces de mobilité et d'intégration économique. Ces trois régions connaissent des crises profondes liées à la mauvaise gouvernance de la migration dans ses configurations Sud-Sud ou Nord-Sud, alimentant des courants xénophobes, racistes et discriminatoires en leur sein. La migration occupe désormais une place importante et pérenne dans la construction de l'espace euroméditerranéen, et le mouvement syndical fait face au défi historique de l'unité d'action dans la lutte pour les droits fondamentaux du travailleur, qu'il soit ou non sur son territoire d'origine. Reconnaître les migrants comme des travailleurs vulnérables dotés de droits fondamentaux et ayant besoin de protection ne peut se contenter de discours de principe. La solidarité effective avec les travailleuses et travailleurs migrants représente dans cette perspective l'un des enjeux présents et futurs du mouvement dans un monde en changement marqué par une mobilité croissante.

L'articulation de l'action syndicale entre pays de départ, de transit et de destination constitue dans ce cadre un maillon indispensable pour accueillir, conseiller et défendre les travailleurs migrants. Les Etats seuls ne seront pas en mesure d'élaborer des politiques respectueuses des droits sans une implication forte des organisations de masse. Les carences des politiques publiques aux niveaux national et régional imposent le dialogue social comme une condition indispensable à l'équilibre des considérations sécuritaires, sociales, environnementales et humaines.

L'opinion publique est en grande partie désinformée face aux réels défis dont il est question. Les migrations sont trop souvent perçues au niveau national comme une « menace » à la cohésion sociale, à l'emploi, au système de protection sociale, à l'homogénéité culturelle et religieuse, aux valeurs démocratiques. En dehors des frontières nationales, l'attention est centrée sur la traite des personnes, le trafic illicite des migrants et la question des réfugiés entraînant une vision restreinte des droits des migrants. Nous sommes ainsi témoins d'un glissement qui étouffe, pour considérations sécuritaires, des principes de relation de travail et de droits fondamentaux. La manipulation de ce discours banalise des propos xénophobes, dresse une hiérarchisation des droits en fonction de l'utilité économique des individus et alimente le sentiment de concurrence entre travailleurs migrants et nationaux, cause de tensions entre eux, ce qui rend plus compliqué la reconnaissance et la défense des travailleurs migrants.

Les organisations syndicales doivent déployer leurs efforts d'une part autour de la réforme de la législation nationale pour obtenir un cadre juridique conforme aux normes internationales et son application effective, et d'autre part encourager le militantisme des syndicalistes afin d'assurer l'accès des travailleurs migrants à leurs droits, qu'ils soient réguliers ou irréguliers. Cet engagement qui nécessite une appropriation des revendications par la base syndicale doit s'articuler autour de nouveaux mécanismes de solidarité et de coopération entre les organisations de pays de départ, de transit et d'accueil.

Avec le soutien stratégique de la Fondation Friedrich Ebert, la plateforme RSMMS a permis, depuis l'initiative de l'UGTT et de la CGIL en 2009, de démarrer un processus de concertation et de dialogue continu entre syndicats d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Europe. Le collectif se définit comme une coordination syndicale de promotion et de protection des droits des travailleurs migrants et constitue au niveau international l'expérience syndicale la plus innovante sur la thématique de la migration de travail. La mise en commun des ressources, capacités, et savoir-faire des syndicats ouest-africains, maghrébins et européens a progressivement permis une meilleure lecture et compréhension des défis qui se posent simultanément dans les différentes régions. Depuis quatre ans, des documents de position ont été élaborés et des actions collaboratives à l'échelle nationale et transfrontalière sont

développées par les organisations de pays d'origine, de transit et d'installation pour impulser de nouvelles pratiques syndicales prenant en considération les paramètres de mobilité géographique.

Depuis la création du RSMMS, les organisations des trois familles syndicales membres du RSMMS se sont donc fixées pour objectifs de :

- A. Convaincre et organiser au sein de chaque organisation membre la défense des travailleurs migrants dans leur champ de protection des droits des travailleurs tout en œuvrant pour la complémentarité de leur intervention dans les pays de départ, de transit et d'accueil.
- B. Contribuer à la gouvernance des migrations basée sur les droits par l'amélioration de la coordination des initiatives en matière de coopération intersyndicale et l'appui des syndicats dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de promotion de la migration équitable ;
- C. Renforcer le poids des syndicats dans les processus d'élaboration et de suivi des politiques migratoires nationales, régionales et internationales en vue de promouvoir l'agenda pour le travail décent de tous les travailleurs.

Les membres insistent sur le fait que la thématique migratoire, de par la transversalité qu'elle impose et la place centrale qu'elle occupe dans les relations entre Etats, permet un renforcement mutuel du pouvoir syndical des organisations qui agissent de concert en tant que front syndical commun et partenaire social. Il s'agit donc de saisir ce levier supplémentaire pour renforcer l'unité d'action et influencer le procédé d'élaboration de politiques publiques plus respectueuses des droits en rapport avec les défis communs en matière de développement.

#### • OBJECTIFS

A l'occasion de la cinquième Assemblée générale du RSMMS, les membres du Réseau déclarent qu'il est urgent de renforcer la coordination entre les différentes familles syndicales. La gouvernance nationale et internationale des migrations impose des stratégies syndicales fortes et concertées pour se donner les moyens à la fois de réduire les risques, de protéger les travailleurs migrants et de promouvoir l'agenda du travail décent mis à mal aussi bien dans les pays de départ, de transit et d'accueil.

Forts de ces enjeux, les membres du RSMMS restent pleinement conscients que la convergence de l'action syndicale ne se décrète pas. Elle découle d'un processus qui prend du temps et nécessite des actions pilotes concrètes pour alimenter la réflexion du mouvement international des travailleurs.

Les organisations syndicales demeurent en outre encore préoccupées par la mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration, surtout pour les volets relatifs au travail décent, le respect des droits des migrants, leur protection et leur intégration.

C'est dans cette perspective que les membres saisissent l'opportunité de l'Assemblée générale du RSMMS pour constituer un espace inter-régional de mobilisation syndicale sur les questions migratoires.

De façon spécifique, l'Assemblée générale des 02-03-04 juillet vise les objectifs suivants :

1. Mobiliser davantage les leaders syndicaux autour des opportunités, défis actuels et futurs des dynamiques migratoires ;
2. Apporter des réponses spécifiques dans chaque région tenant compte des enjeux sous régionaux et régionaux pour une meilleure mobilité des travailleurs migrants ;
3. Disposer d'une expertise et de statistiques syndicales pouvant alimenter les analyses et les politiques dans le cadre de la coopération internationale ;
4. Renforcer les synergies et la complémentarité d'action avec la société civile et les associations de migrants, les centres de réflexion et d'études les universités, etc. ;

5. Elaborer des propositions consensuelles, innovantes et stratégiques pour la feuille de route 2019-2022 du RSMMS en cohérence avec la stratégie syndicale globale.

- **PARTICIPATION ET APPROCHE**

L'Assemblée générale se déroulera en deux parties. Une conférence internationale la journée du 02 juillet qui réunira une centaine de participants représentant principalement les organisations syndicales, les représentants des structures et institutions régionales et internationales, les organismes de coopération et les acteurs associatifs. Les 03 et 04 juillet seront consacrés à la poursuite des travaux des membres et des invités (participation restreinte).